

7 AVRIL 2014, 12H00

La technologie de médecine régénérative de pointe de Cardio3 BioSciences fait l'objet d'une publication dans l'European Heart Journal

L'Éditorial met en évidence la prochaine génération de solutions basée sur des cellules souches optimisées pour le traitement de l'insuffisance cardiaque

Mont-Saint-Guibert, Belgique, – Cardio3 BioSciences SA (C3BS) (*NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris : CARD*), leader dans la découverte et le développement de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement de maladies cardiaques, annonce aujourd'hui la mention dans le *European Heart Journal*, publication officielle de la Société européenne de cardiologie, de cellules souches cardioréparatives comme constituant la prochaine génération de thérapies régénératives¹.

L'éditorial énonce les principes de la cardiologie régénérative conçue pour arrêter ou inverser la progression de la maladie. Comme le cœur a une capacité d'auto-renouvellement limitée, les thérapies reposant sur l'usage de cellules souches sont utilisées essentiellement dans le but de renforcer les mécanismes réparateurs, en tant que complément des traitements existants. L'éditorial souligne que la disparité entre les essais et la variabilité interindividuelle observée à ce jour avec des options de cellules souches classiques a incité à la poursuite de stratégies et de modalités d'optimisation des thérapies cellulaires, tels que : le principe de conditionner l'environnement du myocarde avant l'injection des cellules, le principe de faire correspondre la source régénératrice des cellules et l'organe cible et le principe de la reprogrammation de cellules de la moelle osseuse en cellules cardioréparatrices tel que C-Cure®.

C-Cure® de Cardio3 BioSciences est le premier produit de sa catégorie en biothérapeutique cardioréparative, obtenu par la méthode de spécification de lignée pour une utilisation dans l'insuffisance cardiaque. Dans l'essai clinique de phase II de C-CURE, les patients souffrant d'insuffisance cardiaque ont été traités avec C-Cure®, soit des cellules souches mésenchymateuses dérivées du patient et orientées dans la lignée cardiogénique (cellules cardiopoïétiques). Les résultats de l'étude C-CURE démontrent la faisabilité et la sécurité de l'utilisation de cellules cardiopoïétiques et montrent notamment une amélioration significative de la fraction d'éjection ventriculaire gauche, une mesure de la fonction cardiaque. Le groupe de contrôle, traité avec le traitement standard ne montre pas de changement au niveau de la fraction d'éjection. C-Cure® fait maintenant l'objet d'une étude de phase III en Europe et en Israël (CHART-1) et a été autorisé par la FDA pour être testé aux Etats-Unis dans une autre étude (CHART-2). Ces études cliniques de phase III mettent en avant les progrès en médecine régénérative.

Dr Christian Homsy, PDG de Cardio3 BioSciences, commente : « La reconnaissance apportée par cette publication dans la prestigieuse revue *European Heart Journal* souligne les progrès continus et le leadership de Cardio3 BioSciences dans la médecine régénérative. En choisissant la voie de la spécification de lignée, nous espérons définir les normes pour les thérapies régénératives cardiaques ».

***** FIN *****

¹ Terzic, A. et al. *European Heart Journal* doi:10.1093/eurheartj/ehu 117 Advanced Access published March 26, 2014

LE 7 AVRIL 2014, 12H00

Pour plus d'informations, s'adresser à :

Cardio3 BioSciences

Christian Homsy, PDG

Anne Portzenheim, Responsable Communication

www.c3bs.com

Tél. : +32 10 39 41 00

aportzenheim@c3bs.com**Citigate Dewe Rogerson**

Laurence Bault / Lucie Larguier

Tel : +33(0) 1 53 32 84 78/84 75

laurence.bault@citigate.frlucie.larguier@citigate.fr**A propos de Cardio3 BioSciences**

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la mise au point de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure[®] est un produit pharmaceutique innovant qui consiste en cellules souches autologues pro-génitrices de cellules cardiaques. C-Cure[®] se fonde sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoïèse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath^{ez}[®], un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Les actions de Cardio3 BioSciences sont cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole CARD.

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.